



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91
Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 6 octobre 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	9
Suffrages exprimés :	10
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie BAZILLE, Gladys, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Éric INGWILLER

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON donne pouvoir à M. Jacky DIDIER

Secrétaire de séance : M. Jacky DIDIER

Installation du réseau à très haut débit de la fibre optique par Orange au 12ter rue Etienne Saby (zone dite AMEL)

CONSIDÉRANT le courrier référencé IMB/86052/X/003G en date du 15 septembre 2023 de la part d'Orange. Ce courrier précise que la société Orange propose à tous les propriétaires le raccordement de leurs locaux à ce réseau afin que les occupants puissent bénéficier de service de communications électroniques à très haut débit auprès du fournisseur d'accès internet de leur choix.

CONSIDÉRANT l'appel émis le 9 octobre 2023 avec la référente d'Orange, Monsieur le Maire informe que l'installation de la fibre dans les immeubles de 4 logements ou locaux professionnels et plus dans le périmètre de la zone dite « AMEL » est prise en charge par les services d'Orange, ceci ne concerne pas d'autres logements de la commune (un autre prestataire viendra vers nous ultérieurement).

CONSIDÉRANT que la convention est signée pour une demande de 25 ans à compter de la date de signature de celle-ci.

AR Prefecture

086-218600526-20231019-20231023_CT_01-DE
Reçu le 23/10/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°102/2023

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec les services d'Orange pour le local 12ter rue Etienne Saby.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du dossier,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec les services d'Orange pour le local 12ter rue Etienne Saby.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 19 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Jacky DIDIER



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20231019-20231023_CT_01-DE
Reçu le 23/10/2023

2/2

Page du registre n°